

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Commission « Finances »

Séance du 14 décembre 2009
Séance du 30 novembre 2009

4 Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS) - cotisation 2009

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes, DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE, M. SEGUIN, Mmes MAUPIN, SOKOLONSKI, M. BELMHAND.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. KCHOK

M. SZPIRKO

Mme PORAS

Mme BARBETTE

M. MACHU

Mme FÉVRIER

M. TAHI

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. NACHITE, Mme RIFFAULT, MM. VARLET, CHEURFA

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : Mme DINGIVAL

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : M. SEGUIN

Pouvoir à : Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à : Mme MAUPIN

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal	39
- Nombre de conseillers en exercice	39
- Nombre de conseillers présents	28

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première-adjointe, expose :

La Ville a adhéré à cet Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée en 2001.

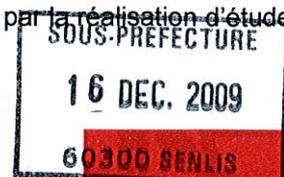
L'association « Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée » (O.D.A.S.) dont le siège social est fixé au 37 boulevard Saint-Michel à Paris 5^{ème}, a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités publiques et autres institutions en favorisant l'échange d'informations et d'expériences. Les actions engagées pour la réalisation de cet objet portent sur la connaissance et l'évaluation des politiques d'action sociale dans l'ensemble des domaines d'intervention sociale des collectivités locales : aide sociale, protection maternelle infantile, aide sociale à l'enfance, hébergement de personnes âgées, accueil de la petite enfance, logement social.

Ces actions portent également sur l'évaluation des outils mis en œuvre pour réaliser ces politiques et la recherche de moyens nouveaux d'intervention.

L'association réalise son objet :

- Par l'organisation de rencontres sous la forme de séminaires, colloques, congrès, conférences,
- Par toutes publications en rapport avec l'objet de l'association,
- Par la mise à disposition des collectivités publiques, d'outils d'aide à la décision et par la réalisation d'études,
- Par l'organisation d'échanges internationaux sous diverses formes.

Il vous est proposé de verser la cotisation au titre de l'année 2009 qui s'élève à 830 euros.
Vous êtes appelés à voter.



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

maintenant !

■ **Le conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-29,
Vu les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la Ville,
VU l'appel à cotisation 2009 de l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée en date du 26 novembre 2008,
Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 30 novembre 2009,
Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote ordinaire :**

Votants : 35 Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1 : d'autoriser le versement de la cotisation d'un montant de 830 euros, au bénéfice de l'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée, au titre de l'année 2009.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au budget de la Ville (compte 6281/020/AB).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **16 DEC. 2009**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2009

Jean-Claude VILLEMAIN



Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le **16/12/09**. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Ratuy



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE